

2025/
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 08/04/2025 – Délibération A2 N° 25-009
7.1 Finances locales – Décisions budgétaires

République Française
Liberté Égalité Fraternité
Commune d'Épône

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton de Limay

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ÉPÔNE
SEANCE DU 08 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 avril, à vingt heures trente, le **Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Ivica JOVIC, Maire d'Épône.

Présents :

M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, M. Jacques FASQUEL, Mme Béatrice DI PERNO, M. Pascal DAGORY, Mme Danièle MOTTIN, M. Didier DIROL, M. Olivier ECHARD, M. Francis RIALLAND, Mme Danièle CLOUARD, M. Philippe LEFEVRE, Mme Marie TAINMONT, M. Thierry ARFI, M. Raoul LIMA, Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Nicole DEMAISON, Mme Eliane GILLARD, M. Guy MULLER.

Absents ayant donné procuration :

Mme Nathalie BAUDOUIN procuration à Mme Danièle MOTTIN
Mme Véronique LOURDIN procuration à Mme Isabelle MARTIN
Mme Florence JOUANNEAU procuration à M. Philippe LEFEVRE
Mme Harmony LE CALLENNEC procuration à Mme Béatrice DI PERNO
M. Daniel RIPERT procuration à M. Emmanuel BOLLE
M. Franck BUNEL procuration à M. Olivier ECHARD

Absents excusés :

M. Rémi PUISSEGUR-RIPET
M. Sofia RAFAÏ

Monsieur Olivier ECHARD est élu secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

02/04/2025

DATE D'AFFICHAGE :

02/04/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	29
Présents	21
Votants	27

OBJET : REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2024 AU BUDGET PRIMITIF 2025

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M 57,

Considérant que conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif ;

Considérant toutefois qu'il est possible de procéder à la reprise anticipée des résultats sur la base du compte de gestion, soit provisoire, soit définitif, ainsi que de l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2024 ;

Considérant ci-dessous les résultats du Compte de Gestion 2024 établis par le Comptable Public :

2025/

Commune d'Épône

Conseil Municipal du 08/04/2025 – Délibération A2 N° 25-009

7.1 Finances locales – Décisions budgétaires

Section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement	10 515 495,43 €
Dépenses de fonctionnement	10 092 452,40 €
RESULTAT 2024	+ 423 043,03 €
Résultat antérieur reporté	+ 822 038,70 €
RESULTAT DE CLOTURE 2024	+ 1 245 081,73 €

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement fait l'objet d'une affectation pour la couverture du besoin de financement.

Section d'investissement

Recettes d'investissement	4 150 337,10 €
Dépenses d'investissement	3 826 568,87 €
RESULTAT 2024	+ 323 768,23 €
Résultat antérieur reporté	- 969 471,01 €
RESULTAT DE CLOTURE 2024	- 645 702,78 €

Le résultat de clôture de la section d'investissement est un solde d'exécution qui fait l'objet d'un report pur et simple au budget de l'exercice 2024 qu'il soit déficitaire ou excédentaire.

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2023	+ 599 378,95 €
--	-----------------------

Considérant l'avis favorable de la commission Finances, et Développement durable, consultée le 01 avril 2025 ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Isabelle MARTIN, Adjointe au Maire, déléguée aux Finances et Développement Durable,

Après en avoir délibéré, A la Majorité (22 Voix Pour, 5 Abstentions),

5 Abstentions : (Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, M. Daniel RIPERT (Procuration à M. Emmanuel BOLLE) du Groupe « Épône au Cœur »),

DECIDE :

- 1. DE REPRENDRE** par anticipation les résultats de l'exercice 2024 au prochain Budget Primitif 2025 ;
- 2. D'AFFECTER** les résultats 2024 au Budget Primitif 2025, comme suit :

Résultat de clôture d'investissement 2024 (Compte 001 – dépense d'investissement)	- 645 702,78 €
Restes à réaliser au 31/12/2024 Recettes (Chapitre 13 – recettes d'investissement)	825 000,00 €
Restes à réaliser au 31/12/2024 Dépenses (Chapitres 20 et 21 – dépenses d'investissement)	545 000,00 €
Solde des RAR 2024	+ 280 000,00 €
Besoin de financement	365 702,78 €
Affectation en Réserves (Compte 1068 – recette d'investissement)	365 702,78 €
Report à nouveau de fonctionnement (Compte 002 – recette de fonctionnement)	879 378,95 €

2025/

Commune d'Épône

Conseil Municipal du 08/04/2025 – Délibération A2 N° 25-009

7.1 Finances locales – Décisions budgétaires

3. **PRECISE** que la délibération sera adressée à :

- la Préfecture de Versailles ;
- au Service de Gestion Comptable de Mantes-la-Jolie.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

EPÔNE (Yvelines)

Certifié exécutoire le présent acte

Transmis au Préfet des Yvelines

Le **16 AVR. 2025**

Et publié/affiché le **16 AVR. 2025**



Ivica JOVIC

Maire d'Épône

Olivier ECHARD

Secrétaire de séance

